



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 janvier 2020, à 18 h 30 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente. Il a également délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- **Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020**

Le Conseil Municipal a tenu un débat basé sur le rapport d'orientation budgétaire reçu précédemment par les élus, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci sera consultable sur le site internet de la commune.

- **Subvention à l'ASP**

Comme chaque année, la commune a octroyé une subvention de 1000 € à l'ASP en début d'année et ce, pour couvrir le règlement de l'assurance.

- **Participation à une sortie scolaire d'un élève quercussien non scolarisé à Sainte Marie-aux-Chênes**

Le Maire a reçu une demande d'une habitante de la commune expliquant que son enfant, scolarisé en ULIS à Briey, participera à une classe d'environnement pour un montant total de 335 €. La commune de Briey a décidé de financer exceptionnellement une partie de cette sortie, selon quotient familial. Le reste à charge de la famille s'élève à 67 € que le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge.

AFFAIRES FONCIÈRES

- **Achat d'un terrain entre la rue d'Ars et la place de la République**

Un terrain sis section 1 parcelles 677 et 679, entre la rue d'Ars et la place de la République, est proposé à l'achat pour un montant de 5 000 €. Sa contenance est de 1,07 are. Le Conseil Municipal a accepté cette acquisition.

- **Rétrocession de la tranche 7 du Breuil I**

Les travaux correspondant à la tranche 7 du lotissement « Le Breuil I » étant achevés et conformes, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession des réseaux, voiries et espaces verts à l'euro symbolique.

URBANISME

- **Modification d'une erreur matérielle sur le PLU**

Lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2019, les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été décidées. Aucune observation n'a été

formulée sur le registre prévu à cet effet à la mairie. Aussi, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée du PLU. Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public, à la mairie aux jours et aux heures d'ouverture et à la Préfecture.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- Adhésion de communes au SMIVU Fourrière du Jolibois

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la décision prise par le SMIVU fourrière du Jolibois, à savoir l'acceptation des demandes d'adhésion de Richemont et Hagondange.

AFFAIRES DIVERSES

- Fête patronale 2020

La fête patronale ouvrira le 14 août 2019 en fin d'après-midi et fermera le 17 août à minuit.

- Désherbage à la bibliothèque

Le Maire a informé l'assemblée qu'un certain nombre d'ouvrages de la bibliothèque sont abîmés et/ou ne sont plus d'actualité. Le Conseil Municipal a convenu de les mettre à la réforme et de procéder à leur destruction ou de les donner à des associations si leur état est encore satisfaisant.

- Location de salle pour une réunion publique des candidats aux élections municipales

Le Conseil Municipal a accepté de mettre gracieusement à disposition une salle, selon disponibilités, pour l'organisation d'une réunion publique par une liste candidate, officiellement déclarée.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes,

Le 24 janvier 2020

Le Maire,

Roger WATRIN

